



Mardi 24 mai 2005.

Bilan d'un an d'application du Guide des bonnes pratiques entre maires et opérateurs

Association des Maires de France

41, Quai d'Orsay – 75007 Paris tel. 01 44 18 51 91 – fax 01 47 53 96 73 www.amf.asso.fr Association Française des Opérateurs Mobiles

23, rue d'Artois – 75008 Paris tel. 01 56 88 60 00 – fax 01 56 88 60 09 www.afom.fr

PLAN DU DOSSIER

Communiqué de presse :

Guide des bonnes pratiques entre maires et opérateurs pour des installations plus concertées d'antennes-relais.

Premier bilan positif d'un an d'application

- 1. Les avancées du Guide des bonnes pratiques en matière d'information, de concertation et d'intégration paysagère des antennes-relais. P. 3
- 2. Sept indicateurs pour mesurer l'application du Guide des bonnes pratiques par les opérateurs. P. 6
- 3. Enquête TNS Sofres « Les maires et les antennes-relais de téléphonie mobile » pour l'AMF et l'AFOM p. 11
 - 3.1. Comment les maires perçoivent les antennes-relais.
 - 3.2. Comment les maires perçoivent leurs relations avec les opérateurs.
 - 3.3. Comment les maires perçoivent le Guide des bonnes pratiques entre maires et opérateurs.

Annexes:

- 1. Les antennes-relais de téléphonie mobile : faits et chiffres.
- 2. Le processus d'installation des antennes-relais conformément au Guide des bonnes pratiques.
- 3. Le dossier d'information remis à la mairie par l'opérateur pour chaque projet d'antenne-relais.
- 4. Photographies de mesures de champs électromagnétiques.
- 5. Les bureaux de contrôle accrédités pour les mesures de champs électromagnétiques.
- 6. Formulaire d'évaluation de l'intégration d'une antenne-relais dans le paysage.

LES AVANCEES DU GUIDE DES BONNES PRATIQUES EN MATIERE D'INFORMATION, DE CONCERTATION ET D'INTEGRATION PAYSAGERE DES ANTENNES-RELAIS

L'Association des Maires de France (AMF) et l'Association Française des Opérateurs Mobiles (AFOM) ont élaboré ensemble le Guide des bonnes pratiques entre maires et opérateurs, pour que l'installation des antennes-relais soit plus transparente, plus concertée et plus harmonieuse dans toutes les communes de France.

Les trois opérateurs de téléphonie mobile membres de l'AFOM – Bouygues Telecom, Orange et SFR – se sont engagés à appliquer le Guide des bonnes pratiques pour tous leurs projets d'antennes-relais (création et modification substantielle) lancés à partir du jour de la présentation du Guide, le 28 avril 2004.

Le Guide des bonnes pratiques introduit de nombreuses avancées concrètes. Parmi celles-ci figurent les points suivants :

1. Dialogue entre le maire et les opérateurs : concertation en amont pour chaque projet d'antenne-relais.

- Chaque maire peut avoir une vue d'ensemble sur les projets d'antenne-relais de chaque opérateur dans sa commune. Il peut demander à chacun des trois opérateurs un état des lieux de son parc d'antenne-relais ainsi que son schéma de déploiement prévisionnel.
- Chaque maire reçoit, de façon systématique, un dossier d'information pour chaque projet d'antenne-relais dans sa commune. Grâce à ce dossier établi par l'opérateur, le maire peut mener une réflexion circonstanciée en amont de chaque projet. La composition de ce dossier figure en annexe n°3.
- En fonction du contexte local, le maire et l'opérateur peuvent décider de se concerter pour certains projets.

2. Information de la population : les dossiers d'information en accès libre à la mairie.

- Tous les habitants peuvent consulter les dossiers d'information remis systématiquement au maire par les opérateurs en amont de chaque projet d'antennerelais dans la commune.
- Tous les habitants qui écrivent aux opérateurs reçoivent, dans un délai d'un mois, une réponse écrite à leurs demandes d'informations sur les antennes-relais, les projets dans la commune et plus généralement les sujets de santé et d'environnement relatifs aux antennes-relais.
- En fonction de chaque projet et de son contexte local, le maire et l'opérateur décident ensemble des actions d'information et de dialogue les plus appropriées à l'attention de la population (réunions d'information ciblées, réunions publiques...).

3. Exposition du public aux ondes radio : mesure gratuite des champs électromagnétiques pour tous ceux qui en font la demande par écrit.

- Toute personne (maire, habitant...) peut gratuitement faire mesurer son niveau d'exposition aux ondes radio et vérifier ainsi que ce niveau est bien inférieur aux seuils réglementaires en vigueur en France.

Ces seuils réglementaires sont ceux recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé : 41 V/m pour le GSM à 900 MHz, 58 V/m pour le GSM à 1 800 MHz et 61 V/m pour l'UMTS à 2 100 MHz.

Les opérateurs financent toutes les mesures et estimations de champs électromagnétiques qui leur sont demandées par écrit. Ils font réaliser les mesures par des bureaux de contrôle indépendants, accrédités par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC), selon le protocole de mesure de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR). Chaque mesure coûte en moyenne 1 500 euro HT.

Des photographies de mesures de champs électromagnétiques sont présentées en annexe n°4.

La liste des bureaux de contrôle accrédités COFRAC figure en annexe n°5.

 Les opérateurs informent les maires des mesures et des estimations qui leur sont demandées, ainsi que de leurs résultats. Ceux-ci sont également transmis à l'ANFR qui, après vérification, les met en ligne sur son site <u>www.cartoradio.fr</u>.

4. Préservation des paysages : intégration paysagère de toutes les nouvelles antennes-relais en concertation avec les maires.

- Pour chaque nouvelle antenne-relais, les opérateurs privilégient la solution d'intégration paysagère, qui est la plus adaptée au projet retenu. Cette intégration paysagère, définie en concertation avec le maire, est présentée à la population dans le dossier d'information qui peut être consulté en mairie.
- Les opérateurs ne proposent aux maires la construction d'un nouveau pylône qu'en dernier recours, après avoir étudié toutes les options pour l'utilisation des supports existants.
- Dans le prolongement du Guide des bonnes pratiques entre maires et opérateurs, les opérateurs ont élaboré, sous l'égide de l'AFOM, une **politique commune pour l'intégration paysagère des antennes-relais.**

Cette politique vise à améliorer la perception visuelle des antennes. Elle prend la forme de principes et de règles qui sont réunis dans un Guide intitulé « Des antennes-relais en harmonie avec leur environnement ».

Les opérateurs se sont engagés à respecter les principes et les règles de cette politique commune pour toutes leurs nouvelles antennes-relais.

SEPT INDICATEURS POUR MESURER L'APPLICATION DU GUIDE DES BONNES PRATIQUES PAR LES OPERATEURS

L'AMF et l'AFOM ont voulu rendre compte des actions menées pour appliquer concrètement le Guide des bonnes pratiques sur le terrain pendant les 12 mois qui ont suivi sa signature le 28 avril 2004.

Ce premier bilan témoigne de leur volonté commune :

- de suivre et de mesurer le respect de l'engagement pris par les opérateurs d'appliquer le Guide des bonnes pratiques pour tous leurs projets d'antenne-relais lancés à partir du 28 avril 2004;
- de mener ainsi un déploiement durable des réseaux de téléphonie mobile, c'est-àdire un déploiement conciliant :
 - le bon fonctionnement de la téléphonie mobile,
 - l'information des maires et de leurs administrés,
 - la préservation des paysages,
 - la prise en compte des préoccupations sanitaires de la population.
- de poursuivre la démarche engagée en avril 2004 dans la durée.

1. L'AMF et l'AFOM se sont attachés à faire connaître le Guide des bonnes pratiques en menant les actions suivantes :

- une conférence de presse à l'Association des maires de France le 28 avril 2004 pour la présentation du Guide,
- un séminaire qui a réuni, le 12 mai 2004, les responsables des trois opérateurs pour le déploiement des réseaux,
- de nombreuses réunions consacrées à des présentations détaillées du Guide à tous les acteurs du déploiement chez chacun des opérateurs et à tous leurs sous-traitants,
- une campagne de publicité cosignée AMF et AFOM dans plusieurs magazines spécialisés à l'attention des élus locaux,
- l'envoi du Guide des bonnes pratiques, accompagné d'un courrier du Président de l'AMF, aux 34 372 maires membres de l'Association en septembre 2004,
- la diffusion du Guide des bonnes pratiques dans les stands de l'AMF et de l'AFOM au Salon des Maires en novembre 2004,
- Une vingtaine de réunions de présentation du Guide des bonnes pratiques aux associations départementales de maires (chaque réunion était précédée d'un point de presse à l'attention des journalistes locaux),
- la mise en ligne, depuis le 28 avril 2004, du Guide des bonnes pratiques sur la page d'accueil du site Internet de l'AMF www.amf.asso.fr et de l'AFOM www.afom.fr/elus

2. Le bilan des douze premiers mois d'application du Guide des bonnes pratiques s'appuie sur sept indicateurs.

Le bilan, qui est présenté ci-après, appelle d'emblée trois commentaires :

- Il porte sur une période de 12 mois, plutôt courte par rapport au processus d'installation d'une antenne-relais (de 24 à 36 mois en moyenne).
- Il a donné lieu à la construction par les trois opérateurs d'indicateurs harmonisés pour le suivi de l'application du Guide.
- Ces indicateurs, consolidés par l'AFOM, prendront tout leur sens dans la durée.

Les 7 indicateurs de suivi du Guide des bonnes pratiques entre maires et opérateurs pour la période de mai 2004 à avril 2005

- 3 134 nouvelles antennes-relais mises en service
- 9 962 antennes-relais modifiées de façon substantielle
- **6 308** créations ou modifications substantielles d'antennes-relais ayant fait l'objet d'un dossier d'information déposé en mairie
- **664** réunions publiques d'information
- 682 courriers reçus par les opérateurs
- 1 645 mesures de champs électromagnétiques financées par les opérateurs
- 78% de nouvelles antennes-relais intégrées dans le paysage

2.1. Déploiement des réseaux

3 134 nouvelles antennes-relais mises en service.

Ce nombre correspond aux **créations d'antennes-relais** dans des emplacements où l'opérateur était auparavant absent.

Il porte à environ 40 000 le nombre d'antennes-relais de téléphonie mobile en France (soit un tiers des 120 000 émetteurs d'ondes radio aujourd'hui en service).

Ce nombre s'inscrit dans la moyenne des créations d'antennes-relais réalisées ces dernières années. Il montre que les nouveaux réseaux UMTS ont été déployés en faisant évoluer de nombreux sites où étaient installées des antennes-relais GSM.

L'utilisation de ces sites pour l'UMTS est comptabilisée ci-après dans les modifications substantielles. Elle est conforme à l'engagement pris par les opérateurs dans le Guide des bonnes pratiques.

(Paragraphe 5.3.1 du Guide des bonnes pratiques, page 19 : « pour les antennes-relais UMTS, les opérateurs s'efforcent d'utiliser les emplacements des antennes-relais GSM »)

- 9 962 antennes-relais modifiées de façon substantielle.

Les modifications substantielles sont définies au paragraphe 2.3.1 du Guide des bonnes pratiques. **Leur nombre est élevé** car, en plus des évolutions normales liées à la vie des réseaux GSM, **il inclut :**

- les évolutions des antennes-relais GSM en antennes-relais GSM et UMTS
- les installations de faisceaux hertziens qui relient les antennes-relais entre elles ou à d'autres équipements du réseau.

2.2. Dialogue entre les maires et les opérateurs : 6 308 projets d'antenne-relais ont fait l'objet d'un dossier d'information déposé en mairie (cf. annexe n°3).

Ce nombre concerne les projets d'antenne-relais lancés à partir du 28 avril 2004 et qui ont fait l'objet d'un dossier d'information conforme à celui présenté en annexe n°1 du Guide des bonnes pratiques. Il n'inclut pas les documents présentant les projets sous d'autres formats dans des villes où des chartes locales avaient été signées avant le 28 avril 2004 (par exemple, Paris, Lyon, Marseille).

Ce nombre n'a aucune relation avec le nombre d'antennes-relais créées et modifiées de mai 2004 à avril 2005 (addition des deux premiers indicateurs) car toutes les créations d'antennes-relais pendant cette période ainsi qu'une grande partie des modifications correspondent à des projets lancés avant le 28 avril 2004.

Les 6 308 projets d'antenne-relais présentés dans les dossiers d'information seront **réalisés**, dans leur grande majorité, entre mai 2005 et avril 2007 (cf. la durée moyenne de 24 à 36 mois pour l'installation d'une antenne-relais).

2.3. Information de la population

- 664 réunions publiques d'information.

Ce nombre concerne les **réunions publiques d'accès libre** sur les antennes-relais en général ou sur un projet en particulier. Il intègre également les réunions de présentation du Guide des bonnes pratiques devant des assemblées d'élus.

Les opérateurs ont répondu positivement à toutes les demandes de réunions publiques qui leur ont été adressées par les maires. Le Guide précise que l'organisation d'une réunion publique se décide au cas par cas et n'est pas systématique pour chaque projet d'antenne-relais (paragraphe 3.3 du Guide des bonnes pratiques, page 15).

Le nombre de réunions publiques d'information n'intègre pas toutes les réunions organisées sur les projets d'antennes-relais avec les maires, les autres élus, les bailleurs ou les administrations.

- 682 courriers reçus par les opérateurs.

Ce nombre correspond aux demandes écrites d'information reçues par les opérateurs sur les projets d'antennes-relais ou sur les sujets de santé et d'environnement relatifs aux antennes-relais.

Ces courriers ont chacun fait l'objet d'une réponse écrite dans un délai d'un mois.

2.4. Exposition du public aux ondes radio : 1 645 mesures de champs électromagnétiques financées par les opérateurs.

Ces mesures ont toutes été réalisées par des bureaux de contrôle indépendants accrédités COFRAC et selon le protocole de mesure de l'ANFR. Leurs résultats peuvent être consultés sur le site www.cartoradio.fr de l'ANFR.

Toutes les mesures ont confirmé que les niveaux d'exposition aux ondes radio sont bien inférieurs aux seuils réglementaires en vigueur en France et qui sont recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé (cf. paragraphe 3, page 4 de ce dossier de presse).

Sur la base d'un prix moyen de 1 500 euro par mesure, l'engagement de financer toutes les mesures qui leur sont demandées par écrit, a coûté plus de 2,46 millions d'euro aux trois opérateurs.

2.5. Préservation des paysages : 78% des nouvelles antennesrelais sont intégrées dans le paysage.

Ce pourcentage est calculé sur la base des antennes-relais créées entre mai 2004 et avril 2005 et **dont le projet a été lancé avant le 28 avril 2004** – c'est-à-dire avant que les opérateurs ne s'engagent sur le Guide des bonnes pratiques et sur leur politique commune d'intégration paysagère.

Les opérateurs vont s'attacher à améliorer ce taux, conformément à leur objectif commun d'intégrer dans le paysage toutes les nouvelles antennes-relais dont le projet est lancé depuis le 28 avril 2004.

Pour évaluer de façon objective si une nouvelle antenne-relais est ou non intégrée dans le paysage, les opérateurs se sont appuyés sur les règles d'ingénierie de leur politique commune d'intégration paysagère, qui est présentée dans le guide « Des antennes-relais en harmonie avec leur environnement ».

Ils ont décidé qu'une nouvelle antenne-relais devait, pour être considérée comme intégrée dans le paysage, respecter 6 interdits et au moins 3 règles d'ingénierie de leur politique commune. Ces éléments figurent dans le formulaire d'évaluation qui est renseigné pour chaque nouvelle antenne-relais (cf. annexe n°6).

ENQUETE TNS SOFRES POUR L'AMF ET L'AFOM : « LES MAIRES ET LES ANTENNES-RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE »

1. La première enquête d'opinion auprès des maires sur les antennes-relais

L'AMF et l'AFOM ont souhaité mieux comprendre la façon dont les maires perçoivent les antennes-relais et leurs relations avec les opérateurs de téléphonie mobile.

Ils ont également souhaité savoir si l'application du Guide des bonnes pratiques depuis 12 mois avait ou non un impact sur l'opinion des maires – même si une période de 12 mois est plutôt courte par rapport à la durée moyenne de 24 à 36 mois qui est observée pour l'installation d'une antenne-relais.

Au regard de ces deux objectifs, l'AMF et l'AFOM ont confié à TNS Sofres la réalisation de la première enquête d'opinion sur les maires et les antennes-relais.

Cette enquête a été réalisée par téléphone du 24 mars au 8 avril 2005 auprès d'un **échantillon national de 400 maires, représentatif de l'ensemble des communes de France** couvertes par au moins un opérateur de téléphonie mobile (les communes en zones blanches ont été exclues d'emblée du champ de l'enquête).

La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (région et taille de la commune). Pour disposer de bases suffisantes de répondants, la catégorie des communes de plus de 10 000 habitants a été surreprésentée, puis ramenée à son poids réel lors du traitement informatique des résultats.

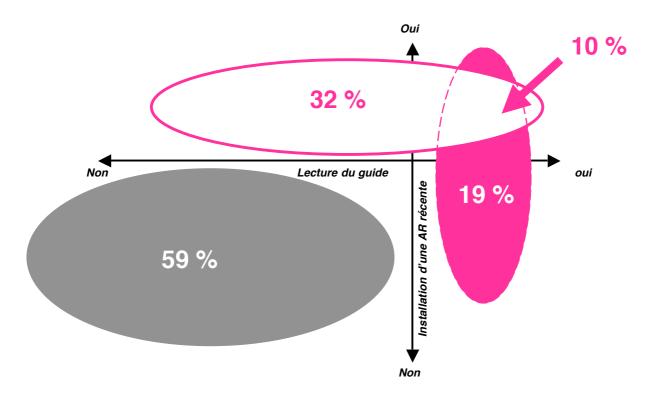
2. De meilleurs résultats dans les communes où des antennesrelais ont été installées pendant les 12 derniers mois.

L'enquête TNS Sofres permet de segmenter les maires en 4 catégories qui sont particulièrement utiles pour l'analyse des résultats :

- 19% des maires interviewés déclarent avoir vécu au moins une installation d'antenne-relais dans leur commune pendant les 12 derniers mois.

Selon 81% des maires interviewés, aucune antenne-relais n'a été installée dans leur commune pendant les 12 derniers mois.

- 32% des maires interviewés déclarent avoir lu le Guide des bonnes pratiques, contre 68% des maires qui déclarent ne pas le connaître, ne pas l'avoir reçu ou ne pas l'avoir lu.



Du croisement de ces critères, il ressort que :

- 59% des maires interviewés n'ont ni vécu l'installation récente d'une antennerelais, ni lu le Guide des bonnes pratiques ;
- 10% des maires interviewés ont à la fois vécu une installation récente et lu le Guide des bonnes pratiques.

Cette catégorie étant trop faible numériquement, les opinions recueillies ne sont pas statistiquement valides et ne sont donc pas présentées ci-après.

Sur de très nombreux items, l'enquête TNS Sofres fait apparaître des écarts significatifs entre :

- d'une part les 59% de maires n'ayant ni vécu d'installation récente d'antenne-relais, ni lu le Guide des bonnes pratiques ;
- d'autre part les 19% de maires ayant vécu une installation récente ou les 32% de maires ayant lu le Guide des bonnes pratiques.

Ces écarts montrent que le Guide des bonnes pratiques commence à porter ses fruits. Ils sont présentés dans les tableaux des fiches 3.1, 3.2 et 3.3.

3.1. COMMENT LES MAIRES PERCOIVENT LES ANTENNES-RELAIS.

- 1. L'opinion des maires : des perceptions plus positives que négatives et peu liées à la santé.
 - 89% des maires pensent que les antennes-relais représentent un élément très utile de l'aménagement du territoire.
 - 73% des maires pensent que les antennes-relais représentent un élément important pour le développement économique de la commune.
 - 65% des maires pensent que les antennes-relais contribuent à la sécurité dans la commune.
 - 61% des maires pensent que les antennes-relais représentent un élément peu agréable dans le paysage.
 - 42% des maires pensent que les antennes-relais représentent une source de débat au sein du conseil municipal.
 - 40% des maires pensent que les antennes-relais représentent un risque de mobilisation des riverains.
 - 65% des maires pensent que les antennes-relais ne représentent pas un danger pour la santé des personnes vivant à proximité (24% pensent le contraire et 11% sont sans opinion).

2. Des opinions plus positives chez les maires des communes où une antenne-relais a été installée récemment.

- Les maires des communes où une antenne-relais a été installée au cours des 12 mois ont des opinions plus positives que les autres maires sur les items liés à l'aménagement du territoire, au développement économique et à la sécurité.

Ces maires sont moins nombreux que les autres maires à penser que les antennesrelais représentent un danger pour la santé des personnes vivant à proximité.

Pourcentage de maires ayant répondu « Oui »	Total 400 interviews	Maires / antenne récente	Ecart
Elément très utile de l'aménagement du territoire	89%	98%	9 pts
Elément important pour le développement économique de la commune	73%	84%	11 pts
Elément qui contribue à la sécurité dans la commune	65%	72%	7 pts
Elément peu agréable dans le paysage	61%	64%	3 pts
Source de débat au sein du conseil municipal	42%	44%	2 pts
Risque de mobilisation des riverains	40%	46%	6 pts
Danger pour la santé des personnes vivant à proximité	24%	19%	5 pts

3. Le vécu des maires : les maires reçoivent plus de demandes d'antennes-relais que de protestations contre les antennes-relais.

- 59% des maires déclarent que des habitants leur ont fait part, au cours des 12 derniers mois, de demandes de meilleure couverture ou de meilleure qualité de réception dans la commune.
 - Plus la commune est petite et rurale, plus elle est en demande d'antenne-relais. 61% des maires des communes de moins de 2 000 habitants ont reçu des demandes de couverture, contre 32% des maires des communes de plus de 10 000 habitants.
- 18% des maires déclarent avoir vécu, au cours des 12 derniers mois, un débat au sein du conseil municipal à propos d'une antenne-relais.
- 15% des maires déclarent que des habitants leur ont fait part, au cours des 12 derniers mois, d'inquiétudes à propos des antennes-relais.
- 9% des maires déclarent avoir vécu, au cours des 12 derniers mois, une protestation de riverains contre l'installation d'une antenne-relais. Plus la commune est grande et fait partie d'un pôle urbain, plus le maire déclare avoir vécu un débat au conseil municipal, des inquiétudes de la part de ses administrés ou de protestations de la part de riverains.

4. Les antennes-relais arrivent en 6^{ème} position sur 7 dans les préoccupations de la population perçues par les maires.

TNS Sofres a demandé aux maires, dans un ordre aléatoire, si leurs administrés étaient selon eux préoccupés par **7 sujets** liés à la santé, à l'environnement ou à l'aménagement du territoire.

Il ressort des résultats que :

- Les antennes-relais se situent, en niveau de préoccupation, davantage dans les sujets liés à l'aménagement du territoire que dans les sujets « Santé Environnement ».
- 57% des maires pensent que leurs administrés sont préoccupés par les antennesrelais.

Le mot « préoccupation » a ici une **double signification : demande** d'installation d'antennes-relais en milieu rural et **inquiétude** face aux antennes-relais en milieu urbain.

Pourcentage de maires ayant répondu « Oui »	Préoccupe beaucoup	Préoccupe assez	Total
La collecte et le traitement des déchets	62%	29%	91%
La qualité de l'eau courante	60%	27%	87%
La propreté des rues et des trottoirs	41%	43%	84%
La qualité de l'alimentation dans les cantines scolaires	42%	33%	75%
La qualité des espaces verts	33%	42%	75%
Les antennes-relais de téléphonie mobile	33%	24%	57%
Le désenclavement de votre commune	26%	27%	53%

3.2. COMMENT LES MAIRES PERCOIVENT LEURS RELATIONS AVEC LES OPERATEURS.

1. 58% des maires se déclarent satisfaits de leurs relations avec les opérateurs.

- 26% des maires se déclarent non satisfaits et 16% sont sans opinion.
- Les 26% de maires qui se déclarent « non satisfaits » souhaitent à 41% avoir plus de contacts et/ou d'informations de la part des opérateurs et à 33% avoir une meilleure couverture de leur commune en téléphonie mobile.
- 2. Une réelle augmentation de la satisfaction des maires dans les communes où une antenne-relais a été installée au cours des 12 derniers mois.

L'enquête TNS Sofres montre que les maires des communes où une antenne-relais a été installée récemment sont plus satisfaits de leurs relations avec les opérateurs que les autres maires.

Pourcentage de maires ayant répondu qu'ils sont satisfaits	Total 400 interviews	Maires / antenne récente	Ecart
Relations avec les opérateurs, en général	58%	70%	12 pts
Intégration des antennes-relais dans le paysage	44%	60%	16 pts
Information reçue en tant que maire sur les antennes-relais	42%	54%	12 pts
Dialogue et concertation avec les opérateurs sur les installations d'antennes-relais	37%	54%	17 pts
Information sur l'exposition aux ondes radio dans votre commune	36%	44%	8 pts
Façon dont les opérateurs vous aident à informer les habitants	32%	35%	3 pts

Ces écarts montrent que, grâce à l'application du Guide des bonnes pratiques, les changements intervenus depuis un an dans le processus d'installation des antennes-relais sont concrets et perceptibles : ils modifient très sensiblement le niveau de satisfaction des maires vis-à-vis des opérateurs.

3.3. COMMENT LES MAIRES PERCOIVENT LE GUIDE DES BONNES PRATIQUES.

1. Une opinion très positive des maires sur le Guide des bonnes pratiques.

- 93% de l'ensemble des maires interrogés pensent que le Guide des bonnes pratiques est une initiative nécessaire ou utile. Ils sont 45% à qualifier cette initiative de nécessaire, 27% de très utile et 21% d'assez utile.
- 100% des maires qui ont lu le Guide des bonnes pratiques pensent qu'il s'agit d'une initiative nécessaire ou utile.

2. Une notoriété satisfaisante du Guide des bonnes pratiques entre maires et opérateurs.

- 44% des maires ont entendu parler du Guide des bonnes pratiques. Ce taux de notoriété est plutôt satisfaisant compte tenu du volume important d'informations adressées aux maires.
- 36% des maires se souviennent avoir reçu le Guide des bonnes pratiques. Le document a eu de l'impact sur ces maires qui l'ont lu pour 89% d'entre eux, l'on conservé pour 88% et en ont parlé autour d'eux pour 51%. Lorsque ces pourcentages sont ramenés à l'ensemble des maires, il apparaît que 32% des maires ont lu le Guide des bonnes pratiques, 32% l'ont conservé et 18% en ont parlé autour d'eux.
- 16% des maires savent que les opérateurs se sont engagés à financer toutes les mesures de champs électromagnétiques qui leur sont demandées par écrit.

Cet engagement est connu de 30% des maires qui ont lu le Guide des bonnes pratiques.

3. Des maires plus satisfaits de leurs relations avec les opérateurs quand ils ont lu le Guide des bonnes pratiques.

L'enquête TNS Sofres montre également que les maires qui ont lu le Guide des bonnes pratiques sont plus satisfaits de leurs relations avec les opérateurs que les autres maires.

Les écarts constatés dans le tableau ci-après montrent l'intérêt des maires qui ont lu le Guide, pour ses engagements en matière d'information, de dialogue et de concertation.

Pourcentage de maires ayant répondu qu'ils sont satisfaits	Total 400 interviews	Maires ayant lu le Guide	Ecart
Relations avec les opérateurs, en général	58%	58%	0 pt
Intégration des antennes-relais dans le paysage	44%	45%	1 pt
Information reçue en tant que maire sur les antennes-relais	42%	59%	17 pts
Dialogue et concertation avec les opérateurs sur les installations d'antennes-relais	37%	43%	6 pts
Information sur l'exposition aux ondes radio dans votre commune	36%	47%	11 pts
Façon dont les opérateurs vous aident à informer les habitants	32%	39%	7 pts